



CORIS BANK
La Banque Autrement



La solution de vos paiements et transferts instantanés au Togo et dans toute l'UEMOA !

• 24h/24 et 7j/7 • Sécurité garantie •

Coris Bank International, votre partenaire de référence.



<https://toursine.coris.bank>











LA NOUVELLE

TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 412 du jeudi 20 novembre 2025 / **Prix : 250 F CFA**



FIBREZ SANS FRAIS



PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE L'INSTALLATION À **0 FCFA**

8866 www.canalbox.tg TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX POUR TESTER VOTRE ÉQUIPEMENT

TOGO : ANOMALIES DANS LES CÉRÉALES POUR BÉBÉS CERELAC

P. 3

L'ATC tire la sonnette d'alarme




OTR

P. 3

DÉDOUANEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION

La réduction de 20% prorogée jusqu'au 20 décembre



NATIONAL

P. 5

Le budget de l'Etat 2026 s'élève à 2740,5 milliards FCFA



28 NOV
14 DEC
2025

FOIRE INTERNATIONALE DE LOME

Faire de toutes les opportunités

THÈME : « 40 ANS D'HISTOIRE, 20 ÉDITIONS : UN REGARD SUR LE PASSÉ, UN CAP SUR L'AVENIR »

POIRE INTERNATIONALE DE 40 ANS

LOME

ICI NAISSENT LES GRANDES RENCONTRES





CANALBOX**FIBREZ
SANS FRAIS****PROFITEZ DÈS MAINTENANT
DE L'INSTALLATION À 0 FCFA*****8866**

Coût de l'appel : 20 FCFA.

www.canalbox.tg

* Paiement du premier forfait mensuel à la souscription

**TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX
POUR TESTER VOTRE ÉLIGIBILITÉ**

TOGO : ANOMALIES DANS LES CÉRÉALES POUR BÉBÉS CERELAC

L'ATC tire la sonnette d'alarme

Dans un communiqué publié le 18 novembre 2025, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) s'est prononcée sur les céréales pour bébés Cerelac. Après des analyses en laboratoire de certains échantillons achetés à Lomé, elle dénonce « un facteur de risque majeur pour le développement des maladies chroniques ».

Nicolas EDORH

« Teneur excessive en sucres ajoutés ; facteur de risque majeur pour le développement des maladies chroniques ». C'est la conclusion de l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) et l'ONG Public Eye, à la suite d'une analyse approfondie réalisée récemment sur quatre (4) céréales pour bébés Cerelac différentes en vente au Togo par Nestlé.

Les échantillons, précise l'ATC, ont été achetés dans certains supermarchés à Lomé, et les analyses en laboratoire ont été réalisées par le laboratoire agréé et indépendant INOVALYS de Nantes en France, courant mai 2025.

« Les résultats des analyses ont mis en évidence une concentration particulièrement élevée de sucres ajoutés, atteignant en moyenne 6,8 grammes par portion, soit près de deux morceaux de sucre ajouté par portion. Des résultats similaires ont été obtenus dans certains pays d'Afrique, au cours de la

même période, sur les mêmes produits commercialisés dans ces pays », détaille l'ATC. « Les céréales infantiles Cerelac au blé vendues par Nestlé au Togo présentaient une concentration en sucres ajoutés avoisinant les 7 grammes par portion. La quantité la plus élevée, soit 7,2 grammes de sucres ajoutés par portion avaient été trouvée dans la variante Cerelac au riz. Tous ces produits sont destinés aux bébés à partir de six mois », ajoute l'Association Togolaise des Consommateurs.

Ces teneurs, indique le communiqué, dépassent significativement les niveaux recommandés pour ce type de produit, en particulier lorsqu'il s'agit d'un aliment destiné à une consommation régulière, notamment par les nourrissons, les jeunes enfants.

Cependant, les directives de l'OMS recommandent de supprimer du sucre ajouté dans les bouillis et alimentation des bébés, car l'exposition au sucre dès le plus jeune âge peut créer une



préférence durable pour les produits sucrés et constituerait un facteur de risque majeur pour le développement des maladies chroniques. L'Agence des Nations Unies (ONU) chargée de la santé a exhorté l'industrie alimentaire à « être proactive » et à « soutenir les objectifs de santé publique »



en reformulant ses produits alimentaires pour bébés afin d'éliminer les sucres et édulcorants ajoutés.

L'ATC informe qu'en Suisse par exemple, pays où Nestlé a son siège, la principale

marque de céréales pour bébés de cette société ne contient pas de sucres ajoutés. Sur des marchés clés en Europe, où Nestlé commercialise Cerelac, tous les produits destinés aux bébés à partir de six mois sont sans sucre. « Mais l'entreprise continue d'ajouter des niveaux élevés de sucre à sa marque de céréales pour bébés (Cerelac) vendue au Togo », alerte l'Association.

Actions urgentes

Dans un contexte où la lutte contre la surconsommation de sucre constitue un enjeu majeur de santé publique, la présence d'un tel niveau de sucres ajoutés dans un produit de consommation courante pour nourrissons et enfants au Togo serait considérée comme problématique. A cet effet, l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) invite la firme Nestlé à « revoir la composition de son produit

en supprimant les sucres ajoutés, afin de se conformer aux valeurs nutritionnelles reconnues et aux attentes légitimes des consommateurs ».

Par ailleurs, l'ATC convie vivement les autorités compétentes notamment le ministère de la Santé à veiller davantage au respect strict des réglementations relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Elle recommande également aux consommateurs et aux parents de « lire attentivement les étiquettes et tableaux nutritionnels de chaque produit acheté », « comparer les teneurs en sucre entre les différentes marques », « privilégier des aliments fabriqués localement et des alternatives à faible teneur en sucres ajoutés ».

L'Association Togolaise des Consommateurs (ATC) a réaffirmé son engagement à poursuivre ses efforts de contrôle, de sensibilisation et de défense des droits des consommateurs afin de contribuer à garantir un environnement alimentaire sain, transparent et respectueux des normes de santé publique.

OTR / DÉDOUANEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION

La réduction de 20% prorogée jusqu'au 20 décembre

L'Office Togolais des Recettes (OTR) annonce la prorogation, jusqu'au 20 décembre 2025, de la mesure exceptionnelle de dépréciation de 20% sur le dédouanement des véhicules d'occasion âgés de plus de cinq ans. Initialement prévue pour prendre fin le 15 novembre, cette prolongation vise à soutenir le marché automobile et à désengorger les parcs de véhicules sous douane.

La mesure s'inscrit dans une dynamique plus large de facilitation fiscale, conformément aux orientations de la Loi de finances 2025.

Selon l'OTR, cette mesure permet d'alléger la charge fiscale des importateurs et usagers tout en facilitant le dédouanement des véhicules en souffrance au

Port autonome de Lomé. En réduisant la valeur en douane, elle rend l'accès au marché plus accessible et encourage de nouvelles commandes, conformément à l'article 15 du Code national des douanes.

« La dépréciation s'applique aux véhicules de plus de cinq ans, qu'ils soient sous douane ou en transit, et porte exclusivement sur la valeur en



douane, conformément à la note de service N° 050/2024/

OTR/CG/CDDI », a indiqué l'Office Togolais des Recettes.

Pour en bénéficier, les droits et taxes doivent être liquidés et payés au plus tard le 30 novembre 2025, faute de quoi l'avantage sera automatiquement annulé. Cette mesure n'est pas cumulable avec d'autres régimes préférentiels.

L'OTR rappelle que toutes les informations complémentaires sont disponibles via sa plateforme officielle ou au 8201.

VISITE DE COURTOISIE

Le ministre Bawara échange avec le personnel de la HAPLUCIA

Le ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions, Gilbert Bawara a rendu une visite de courtoisie et de prise de contact avec le personnel de la Haute Autorité de Prévention et de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA), le lundi 17 novembre à Lomé.

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la tournée du ministre dans les institutions mises en sa charge dont la HAPLUCIA. L'objectif est de cerner les conditions de travail de HAPLUCIA afin de mieux la servir.

Les échanges ont porté sur

les moyens de renforcer leur coopération dans la lutte contre la corruption. Le mandat de HAPLUCIA, ses missions et ses relations ont été présenté au ministre Bawara.

Le ministre Bawara a salué les engagements de HAPLUCIA



vis-à-vis de la transparence et la lutte contre la corruption. Il

a fait savoir que les échanges vont se poursuivre pour

définir les grands axes à explorer dans le cadre de leur coopération.

Le président de HAPLUCIA, Aba Kimelabalou a salué l'engagement du ministre Bawara à œuvrer aux côtés de la HAPLUCIA. Il a signifié que cette visite du ministre illustre un engagement fort du gouvernement dans la gestion transparente du denier public

CRISE À LA SNI GBATOPÉ

Le MMLK dénonce des atteintes graves aux droits des travailleurs

La tension ne baisse pas au sein de la Société Nouvelle Industrie (SNI) de Gbatopé. Après un récent mouvement d'humeur des travailleurs, le Mouvement Martin Luther King (MMLK) alerte sur une « situation préoccupante qui nécessite une attention urgente » des autorités, selon son communiqué publié le 17 novembre 2025.

Les employés de la SNI avaient cessé le travail pour protester contre ce qu'ils qualifient de « traitements inhumains et cruels qui leur sont infligés par certains expatriés libanais ». Ils reprochent surtout à la direction le non-respect des engagements pris le 1er août dernier, a rappelé le MMLK.

Ces engagements couvraient

15 obligations clés, notamment « la mise en place d'un règlement intérieur, la formalisation des relations de travail par contrat écrit, l'immatriculation des travailleurs à la CNSS, la délivrance des bulletins de paie, la rémunération des heures supplémentaires » ou encore la fourniture d'équipements de protection individuelle.



Or, selon le mouvement, « les travailleurs ont manifesté pacifiquement pour exiger l'application des recommandations issues de la réunion du 1er août », mais la réaction de l'entreprise a été « inacceptable ». Deux délégués du personnel et quatre

employés ont été convoqués à la Brigade de Recherches et d'Investigation (BRI) de Tsévié, accusés de « violences et manifestations illégales ».

Le MMLK fustige ce qu'il appelle « le culot de la part de ceux qui violent de manière flagrante les droits des travailleurs », dénonçant également l'« insolence et arrogance » de certains responsables expatriés. Le communiqué relève aussi un traitement jugé discriminatoire lors des convocations : « les étrangers sont arrivés après 11h et ont quitté avant 13h pendant que

les travailleurs, eux, étaient présents avant 10h et y sont restés jusqu'à 17h30. »

Face à cette situation, l'organisation appelle l'État à garantir la justice sociale et le respect des droits fondamentaux. « Tout est à revoir dans les sociétés de la zone franche, où les droits des travailleurs ne sont pas respectés conformément au Code du travail », insiste-t-elle, avant de conclure sur une mise en garde : « Non à l'esclavage des temps modernes ! »

BANQUE

Coris Dada pour la bancarisation des femmes au Togo

Coris Bank International Togo (CBI Togo) continue d'innover avec des solutions financières adaptées à tous les profils. Dans cette dynamique, la banque a lancé « Coris Dada », une offre d'épargne spécialement conçue pour accompagner les femmes dans leur autonomie financière et leur inclusion dans le système bancaire.

Avec un taux de rémunération exceptionnel de 3,75 % versé deux fois par an, Coris Dada se positionne comme le bon plan pour toutes les femmes

désireuses de faire fructifier leurs économies en toute sécurité. Cette offre unique témoigne de l'engagement de Coris Bank à soutenir



les initiatives féminines et à encourager la culture de l'épargne.

« Parce qu'elles sont spéciales, elles méritent un accompagnement unique », souligne la banque, qui entend à travers Coris Dada valoriser le rôle des femmes dans le développement économique du pays.

Les intéressées peuvent se renseigner en contactant le 8283 ou le 22 20 82 82, ou en se rendant directement dans l'une des agences Coris

Bank International Togo pour souscrire à l'offre.

Avec Coris Dada, les femmes togolaises ont désormais une solution d'épargne simple, sûre et avantageuse, taillée sur mesure pour leurs besoins.

TOGO

Le budget de l'Etat 2026 s'élève à 2740,5 milliards FCFA

Le projet de budget 2026 du Togo atteint 2 740,5 milliards FCFA (4,17 milliards d'euros), contre 2 394,2 milliards FCFA en 2025, soit une hausse de 14,4 %. Ce premier budget de la V^e République a été adopté par le gouvernement lors du conseil des ministres du 14 novembre. Il porte l'ambition de consolider la résilience économique du pays, de renforcer les acquis sociaux et de préparer une nouvelle phase de transformation structurelle.

Ce budget 2026 s'appuie en grande partie sur les ressources propres de l'État, un choix destiné à préserver l'équilibre des finances publiques, tout en préservant des marges d'action pour financer les priorités nationales.

Les projections macroéconomiques demeurent robustes : la croissance devrait atteindre 6,5% en 2026, contre 6,2% attendus pour l'année en cours. Une performance notable, qui traduit la

solidité des fondamentaux économiques du pays et l'efficacité progressive des réformes engagées.

Fidèle à la ligne directrice adoptée ces dernières années, le gouvernement maintient une orientation sociale marquée. Près de 48% du budget seront dédiés aux secteurs sociaux : santé, éducation, protection sociale, inclusion économique.

Trois mesures phares marquent cette volonté : un crédit d'impôt pour



encourager l'embauche de citoyens à mobilité réduite, en vue de favoriser leur insertion professionnelle ; des facilités dans le paiement des droits d'enregistrement des marchés publics, ciblant les jeunes et les femmes entrepreneurs ; et une exonération de taxes à l'importation pour les intrants destinés à la provenderie, afin de doper la production carnée locale et renforcer la sécurité alimentaire.

Ces dispositifs s'inscrivent dans une stratégie globale visant à réduire les vulnérabilités sociales, renforcer le capital humain et diversifier les sources de croissance inclusive.

Outre sa dimension sociale, le budget 2026 met l'accent sur la transformation structurelle du pays. Les dépenses dédiées à l'économie progressent de 29,3%, traduisant la volonté de soutenir les secteurs

productifs (agriculture, industrie, numérique) et de stimuler l'investissement privé.

L'objectif est clair : créer des emplois durables, renforcer la compétitivité du tissu économique et préparer le Togo à une montée en puissance de ses chaînes de valeur locales.

Le gouvernement entend ainsi consolider les bases d'une croissance pérenne portée par l'innovation, l'industrialisation légère et l'entrepreneuriat. Conformément aux dispositions de la constitution de la V^e République, le projet de loi de finances sera transmis sous peu à l'assemblée nationale pour examen, puis soumis au sénat. Une étape cruciale pour affiner les arbitrages et valider les priorités retenues.

MARCHÉ RÉGIONAL

Le Togo mobilise 33 milliards FCFA

Le Togo a dépassé son objectif initial sur le marché régional. La forte demande des investisseurs souligne l'attractivité de sa signature souveraine, dans un contexte marqué par la hausse des besoins de financement public.

Le Togo a levé le jeudi 13 novembre 2025, un montant de 33 milliards FCFA sur le marché des titres publics de l'UEMOA, à l'issue d'une émission simultanée d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) et de Bons assimilables du Trésor

(BAT). L'opération, qui visait initialement à mobiliser 30 milliards FCFA, s'est soldée par un léger dépassement des objectifs.

Selon les données publiées par l'Agence Umoa-Titres, les soumissions totales ont atteint



48,2 milliards FCFA, soit un taux de couverture de 160,86

%. À l'issue des adjudications, le Trésor public togolais a retenu 30 milliards FCFA pour les OAT émises sur une maturité de trois ans, assorties d'un taux d'intérêt fixe de 6,25 % et 3 milliards FCFA sur les BAT de 346 jours.

Cette opération marque la deuxième sortie du Togo sur le marché financier régional au titre du dernier trimestre 2025, période durant laquelle les autorités financières

projetent de mobiliser 100 milliards FCFA, en tout.

Avec cette nouvelle levée, le cumul des émissions du pays depuis le début de l'année s'élève désormais à 325 milliards FCFA, soit 97 % de l'objectif annuel fixé à 332 milliards FCFA. Le montant total mobilisé sur le seul dernier trimestre atteint ainsi 60,5 milliards FCFA.

COOPÉRATION

L'Allemagne annonce de nouveaux engagements en faveur du Togo

Alors que le Togo accélère ses réformes économiques, l'Allemagne annonce 50,3 millions d'euros d'appui supplémentaire pour soutenir des secteurs clés comme l'agriculture, la gouvernance et le capital humain, en appui à la mise en œuvre de la feuille de route 2030.

L'Allemagne a annoncé le mercredi 50,3 millions d'euros environ 58 millions de dollars de nouveaux engagements en faveur du Togo, à l'issue des négociations intergouvernementales tenues les 11 et 12 novembre à Berlin, ont indiqué les deux parties dans un communiqué conjoint.

La délégation togolaise, conduite par Bèguédouwè Paneto, secrétaire général du ministère chargé de la planification, a rencontré son homologue allemande

menée par Dr. Bärbel Kofler, secrétaire d'État parlementaire au ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement.

L'accord prévoit 17,5 millions d'euros pour la coopération technique et 32,8 millions d'euros pour la coopération financière. Les fonds cibleront notamment l'agriculture et la transformation des systèmes alimentaires, la gouvernance locale, ainsi que la santé, la protection sociale et la politique démographique.



Avec cette nouvelle enveloppe, le portefeuille global de coopération de l'Allemagne au Togo atteint 567,46 millions d'euros, faisant de Berlin le premier bailleur bilatéral du pays, selon le communiqué.

Les deux parties ont également discuté de la gestion administrative des projets, de l'entretien des

infrastructures financées par l'Allemagne et des perspectives de long terme. Elles ont rappelé que les interventions appuyées par Berlin accompagneront les priorités de la Feuille de route gouvernementale 2030.

L'appui allemand s'inscrit dans la programmation conjointe de l'Équipe

Europe 2021-2027, à travers laquelle plusieurs projets sont cofinancés avec l'Union européenne, la France et le Luxembourg.

Les discussions ont aussi fait référence au « Compact with Africa », initiative du G20 soutenue par Berlin, qui a lancé en octobre un fonds fiduciaire multi-donateurs destiné à renforcer les réformes et les investissements privés dans les pays partenaires, dont le Togo.

Les prochaines négociations intergouvernementales entre les deux pays auront lieu en 2028 à Lomé.

TRIBUNE LIBRE

Sortie du franc CFA : à condition de pouvoir s'appuyer sur des institutions stables

Dans une tribune libre publiée par l'agence Ecofin, Constantin Dabiré, PDG de la Société africaine d'ingénierie et d'intermédiation financières, contribue au débat sur le franc CFA. Lecture !

Mettre fin au franc CFA ne relève pas d'un simple changement de monnaie : c'est une redéfinition des fondements économiques et institutionnels des États africains. Conçu en 1945 dans un contexte colonial, le franc CFA a longtemps assuré stabilité et prévisibilité : inflation maîtrisée, convertibilité garantie par la France, facilitation des échanges régionaux et confiance des investisseurs étrangers. Mais cette stabilité reposait sur une dépendance structurelle : les pays membres ont cédé une part essentielle de leur souveraineté monétaire en adoptant des règles fixées hors de leur espace décisionnel, souvent déconnectées de leurs priorités économiques internes. Rompre avec ce système ouvre deux voies distinctes.

Deux chemins pour l'indépendance monétaire

La première, ambitieuse, consisterait à instaurer des monnaies pleinement autonomes, capables d'accompagner des politiques adaptées aux réalités nationales : financement ciblé de l'investissement productif, politique de crédit tournée vers les secteurs porteurs, pilotage plus flexible des taux d'intérêt et du budget selon le cycle économique. La seconde, plus graduelle, passerait par une refonte encadrée : gouvernance régionale repensée, constitution progressive de réserves de change, mise en place d'un régime de change administré ou géré collectivement. Les bénéfices potentiels d'une telle transformation sont substantiels. Les pays gagneraient en capacité d'ajustement face aux chocs économiques, pourraient mieux soutenir la transformation industrielle, renforcer leurs marchés financiers et orienter l'épargne



vers la production locale. La rupture offrirait aussi un levier de cohérence entre politique monétaire, budgétaire et de développement, en redonnant de la visibilité aux stratégies économiques nationales.

Une transition semée d'embûches

Mais cette transition comporte des risques majeurs. Une sortie précipitée pourrait provoquer une fuite des capitaux, une dépréciation rapide de la nouvelle monnaie, une poussée inflationniste et une hausse du coût du crédit. Dans des économies souvent fragiles — déséquilibres budgétaires persistants, faibles réserves

de change, marchés financiers étroits —, ces effets cumulés pourraient compromettre la stabilité macroéconomique et miner la confiance des acteurs économiques. L'enjeu central n'est donc pas le nom de la monnaie, mais la solidité des institutions qui la soutiennent. La réussite d'un nouveau cadre monétaire suppose des banques centrales indépendantes et crédibles, une gestion budgétaire rigoureuse, la constitution de mécanismes de stabilisation, une intégration régionale renforcée et des marchés financiers capables d'absorber les chocs.

Sans ces fondations, toute

réforme resterait symbolique et vulnérable aux pressions externes comme aux déséquilibres internes. La véritable transition n'est pas seulement monétaire : elle est institutionnelle et économique. Elle vise à doter les pays africains d'outils capables d'assurer la stabilité, de soutenir la croissance et d'inspirer confiance aux marchés comme aux citoyens. La disparition du franc CFA n'aura de sens que si elle s'inscrit dans une architecture économique maîtrisée, articulant souveraineté et discipline, flexibilité et crédibilité. C'est à ce prix que la souveraineté monétaire pourra devenir un véritable levier de développement durable.

Constantin Dabiré, PDG de la Société africaine d'ingénierie et d'intermédiation financières

BÉNIN

De nouvelles dispositions dans la Constitution

A cinq mois de la présidentielle d'avril 2026 au Bénin, l'Assemblée nationale a approuvé une révision de la Constitution qui instaure un Sénat et porte à sept ans la durée des mandats électifs, y compris celui du président de la République.

L'Assemblée nationale du Bénin a adopté dans la nuit du vendredi 14 au samedi 15 novembre 2025, une nouvelle révision de la Constitution de 1990. Le changement le plus significatif concerne le mandat présidentiel, porté à sept ans, renouvelable une seule fois.

La réforme instaure également un Parlement bicaméral avec la création d'un Sénat. Cette chambre aura pour mission de réguler la vie politique, de veiller à l'unité nationale, à la sécurité publique et à la paix, indique-t-on. Elle pourra se prononcer sur les lois votées par l'Assemblée nationale, demander une seconde lecture des projets législatifs et intervenir dans des situations jugées critiques pour la stabilité de l'État.

Le Sénat sera composé de membres de droit, incluant les anciens présidents de la République, de l'Assemblée nationale et de la Cour constitutionnelle, ainsi que les chefs d'État-major des forces de défense et de sécurité.

Des membres nommés compléteront cette liste, désignés par le président de la République et le président de l'Assemblée nationale, sans dépasser un cinquième du total des membres. La taille de la chambre devrait se situer entre 25 et 30 sénateurs et des limites d'âge ont été prévues pour garantir le renouvellement des instances. Les mandats des députés et des conseillers communaux passent également à sept ans, renouvelables. Toute démission d'un député de son



parti entraînera désormais la perte automatique de son siège, dans le but de limiter le nomadisme politique. L'ensemble de ces dispositions entrera en vigueur à partir des élections générales de 2026.

La réforme n'a pas fait l'unanimité au Parlement béninois. Elle a été adoptée par 90 voix pour et 19 contre, après une prise en considération validée par 87 voix contre 22. Sur les réseaux sociaux, les réactions sont

partagées. Certains saluent une réforme stabilisatrice. D'autres dénoncent la durée du mandat présidentiel et mettent en garde contre une concentration de pouvoir et un Sénat peu démocratique, dont la majorité des membres ne seront pas élus.

Le Bénin a une réputation favorable en matière de gouvernance et de stabilité politique. Dans son rapport 2025 sur l'évaluation des politiques et des institutions

(CPIA), la Banque mondiale lui attribue un score de 3,9 sur 6, parmi les meilleurs de l'Afrique de l'Ouest, reflétant la qualité de la gestion économique et la continuité institutionnelle. Le Fonds monétaire international (FMI) souligne la résilience de l'économie béninoise face aux chocs externes et la solidité des réformes budgétaires et sociales.

Notons que la prochaine élection présidentielle au Bénin est prévue pour avril 2026. A cet effet, deux duos de candidats sont qualifiés : celui de la majorité présidentielle composé de Romuald Wadagni (président) et de Mariam Chabi Talata (vice-présidente), et celui du parti FCBE porté par Paul Hounkpè et Rock Judicaël Hounwanou.

COMMÉMORATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'HOMME

L'égalité de genre est l'affaire de tous : le point de vue d'une femme

Le 19 novembre, Journée internationale de l'homme, est un moment de l'année qui, en tant que femme, m'interpelle particulièrement. Loin d'être une simple contre-célébration, cette journée est une occasion essentielle de reconnaître que l'égalité de genre est un projet de société qui ne peut réussir sans l'implication et le bien-être des hommes.

Le bien-être masculin, un enjeu sociétal

L'un des objectifs fondamentaux de cette journée est de mettre en lumière les problématiques de santé masculine, souvent négligées ou tues. Les statistiques sur le suicide, les maladies cardiovasculaires ou le manque de recours aux soins chez les hommes sont alarmantes. Cette réticence à exprimer la vulnérabilité est le fruit d'une construction sociale rigide qui impose aux hommes d'être forts, invulnérables et silencieux face à la douleur.

Pour nous, les femmes, cette pression est un fardeau

indirect. Un homme qui ne prend pas soin de sa santé, physique ou mentale, est un partenaire, un père, un collègue qui souffre, et cette souffrance rejaillit inévitablement sur son entourage. Reconnaître et encourager les hommes à s'exprimer, à chercher de l'aide et à prendre soin d'eux-mêmes, c'est œuvrer pour le bien-être de toute la communauté.

La masculinité positive, vers de nouveaux modèles

La Journée internationale de l'homme est également l'occasion de célébrer les modèles masculins positifs. Ces hommes qui, par leurs



actions, démontrent qu'une masculinité épanouie n'est pas synonyme de domination, mais de responsabilité, d'écoute et de respect.

L'égalité de genre ne consiste pas à affaiblir les hommes, mais à les libérer des rôles toxiques qui les enferment. Lorsque les hommes s'impliquent activement dans l'éducation de leurs enfants, dans les tâches domestiques, et qu'ils se positionnent

comme des alliés dans la lutte pour l'égalité, ils ne font pas que rendre service aux femmes : ils se construisent une vie plus riche et plus équilibrée.

Pour moi, l'égalité est une solution gagnant-gagnant. Elle permet aux femmes de s'émanciper des contraintes traditionnelles, et aux hommes de s'affranchir de la pression d'être le seul pilier, le pourvoyeur silencieux.

Un appel à l'alliance

En fin de compte, le 19 novembre nous rappelle que le combat pour l'égalité de genre est l'affaire de tous. Il est temps de dépasser la notion de « guerre des sexes » pour embrasser celle d'une alliance constructive.

En tant que femme, je crois fermement que lorsque les hommes sont encouragés à déconstruire les stéréotypes qui les blessent, ils deviennent les partenaires les plus puissants du changement social. Célébrer cette journée, c'est célébrer le potentiel d'une société où chacun, homme ou femme, peut s'épanouir pleinement, libéré des chaînes des attentes de genre. C'est un pas essentiel vers un avenir plus juste et plus sain pour tous.

Timnaka YAGLA, juriste et critique d'art contemporain

ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

La CNSS en tournée d'information auprès des travailleurs non-salariés

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), co-pilote de la mise en œuvre du programme d'Assurance maladie universelle (AMU), a lancé le lundi 17 novembre 2025 une campagne nationale d'information, de sensibilisation et de souscription destinée aux travailleurs non-salariés. La tournée, démarrée à Dapaong dans la région des Savanes, se poursuivra dans les autres villes du pays jusqu'au 30 décembre 2025.

L'objectif est de permettre à l'ensemble des travailleurs non-salariés de bénéficier d'une couverture maladie. Il s'agit principalement de les informer sur le fonctionnement de l'AMU et sur ses modalités d'accès, en vue d'enrôler le plus grand nombre de travailleurs indépendants.

La campagne intervient quelques semaines après l'extension du programme aux personnes non-salariées notamment les artisans, commerçants, agriculteurs et autres acteurs du secteur informel, sous l'appellation

AMU-TNS. L'enrôlement officiel de cette catégorie a été lancé à la suite de la mise en service d'une plateforme numérique dédiée, développée par la CNSS.

Dans le cadre de l'AMU-TNS, les travailleurs peuvent souscrire selon plusieurs formules : 10 000 FCFA par mois, 28 500 FCFA par trimestre, 54 000 FCFA par semestre ou 102 000 FCFA par an. Une fois enrôlés, ils reçoivent une carte leur donnant accès aux prestations prévues dans le cadre de l'assurance maladie universelle sur tout le



territoire national.

Cette campagne, qui vise enregistrer un grand nombre de travailleurs indépendants, constitue selon le secrétaire général du gouvernement des Savanes, Kégbéro Latifou Seigneur, « une avancée majeure dans la quête collective d'équité sociale, de dignité et de progrès ».

Pour la représentante du directeur général de la CNSS, Sédo Kossiwa, « l'AMU est plus qu'un programme social

; c'est un projet de société voulu et porté par les autorités togolaises pour assurer le bien-être et la santé de chaque citoyen ».

Il convient de rappeler que, bien qu'ils représentent une force vive de l'économie nationale, les travailleurs non-salariés étaient jusqu'à présent exclus des dispositifs de protection sociale.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires



La solution de
vos paiements et transferts instantanés
au **Togo** et dans
toute l'**UEMOA** !

• 24h/24 et 7j/7 •

• Sécurité garantie •

Coris Bank International,
votre **partenaire de référence.**



BENIN



BURKINA FASO



CÔTE D'IVOIRE



GUINÉE-BISSAU



MALI



NIGER



SÉNÉGAL



TOGO

La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

